

ple, par la magnanimité des institutions. Il n'y avait pas en ce moment dans le gouvernement un seul homme assez mal inspiré pour vouloir faire de la République le monopole d'un parti, l'effroi des autres partis, et pour armer ce parti victorieux et tyrannique des proscriptions des spoliations et des échafauds de la terreur. Mais le nom de république était déshonoré dans l'esprit des masses par ces souvenirs. Le sang de 1793 déteignait sur la république de 1848. Il fallait, dès le premier jour, laver ces taches, répudier toute parenté entre les deux époques, et briser l'arme des révolutions par la main même des révolutionnaires. de peur que des insensés ou des scélérats qui venaient de tenter de pervertir le peuple, ne s'emparassent plus tard de ces armes. et ne fissent confondre le nom de république avec la mémoire et avec la terreur des crimes commis en son nom.

XXXVI.

Chacun des membres présents au conseil sonda son cœur et son intelligence, pour y trouver l'initiative de quelques grandes réformes, ou de quelques grandes améliorations législatives, politiques et sociales. Ces initiatives sont la philosophie des révolutions. Ce sont elles qui rétablissent en un seul jour le niveau entre les idées avancées d'un temps et les faits arriérés d'un gouvernement.

Les uns proposèrent l'abolition instantanée de l'esclavage des noirs qui souillait la morale même de nos lois, et qui menaçait nos colonies d'une perpétuelle explosion.

Les autres l'abolition des lois de septembre qui pesaient sur la pensée du poids d'amendes équivalentes à des confiscations.

Ceux-ci la fraternité proclamée en principe entre les peuples pour abolir la guerre en abolissant les conquêtes.

Ceux-là l'abolition du cens électoral, ce matérialisme politique qui plaçait le droit de propriétaire au-dessus du droit de l'homme.

Tous, le principe, non-seulement de l'égalité des droits, mais encore de la charité entre les différentes classes de citoyens. principe appliqué par toutes les institutions d'assistance, de secours, d'association, de bienfaisance, compatibles avec la liberté du capital et avec la sécurité des propriétés. première charité des gouvernements qui veulent conserver la société et protéger la famille.

A mesure que ces grandes vérités démocratiques rapidement senties plutôt que froidement discutées étaient converties en décrets, ces décrets passaient en proclamations au peuple sous la main d'un des membres, d'un des ministres, d'un des secrétaires du gouvernement. Une imprimerie portative établie dans le couloir à la porte du conseil, rece-

vait les décrets, les imprimait et les répandait par les fenêtres dans la foule, et par les courriers dans les départements. C'était l'improvisation d'un siècle à qui la révolution venait de rendre la parole. L'explosion raisonnée de toutes les vérités chrétiennes, philosophiques démocratiques qui couvaient depuis un demi-siècle dans l'esprit des initiateurs éclairés, ou dans les aspirations confuses de la nation. Mais l'expérience de ce demi-siècle avait mûri la pensée du pays et des hommes qui décrétaient ainsi en son nom. Cette expérience était assise avec Dupont de l'Eure, Arago, Marie, Carnot autour de la table où ces vérités recevaient à la fois leur réalisation et leur mesure. Chose remarquable! Dans une séance aussi inspirée et aussi féconde, il n'y eut ni une témérité ni une exagération dans les actes et dans les paroles de ce gouvernement d'enthousiasme. pas un des législateurs ne devait avoir à effacer plus tard, un des engagements qu'il prenait envers le pays et envers l'avenir. Chacun de ces décrets pouvait rester loi sous la main d'une Assemblée nationale.

XXXVII.

Quand la séance fut presque close, et le programme de la République ainsi complètement ébauché, Lamartine prit avec une hésitation inquiète la parole. Une pensée roulait depuis la veille

dans son esprit. Il la couvait avant de la produire, craignant de la présenter avant sa maturité. Il ne se défiait pas de l'âme de ses collègues. mais il se défiait de quelques préjugés dans leur esprit. On voyait à son attitude, on entendait à son accent, qu'il appréhendait de compromettre une grande vérité et une grande vertu politique en les produisant inopinément. il voulait les présenter d'abord sous la forme d'un doute, pour laisser ajourner cette mesure peut-être au premier aspect, et pour y ramener ensuite par la réflexion.

« Messieurs, dit-il, les révolutions aussi ont un
« immense progrès à faire, un généreux tribut à
« apporter enfin à l'humanité. Je suis si convaincu
« que ce progrès est commandé par Dieu, et serait
« compris et béni des hommes, que si j'étais seul
« dictateur et révélateur de cette révolution, je
« n'hésiterais pas à faire de ce décret le premier
« décret de la République. Et par ce seul décret,
« je lui conquerrais plus de cœurs libres en France
« et en Europe que des centaines de lois représ-
« sives, d'exil, de proscriptions, de confiscations
« et de supplices ne lui rattacheront jamais de fidé-
« lité forcée. J'abolirais la peine de mort.

« Je l'abolirais pour toute cause, car la société
« n'en a plus besoin. son exemple en frappant de
« mort le criminel, pervertit plus qu'il n'intimide.
« Le sang appelle le sang. Le principe de l'invio-

« labilité de la vie humaine, serait mieux défendu
 « quand la société elle-même reconnaîtrait cette
 « inviolabilité de la vie même dans le scélérat.
 « Mais si ce grand progrès dans votre législation
 « criminelle doit être réservé à l'Assemblée natio-
 « nale, seule maîtresse de ses lois sociales, je l'abo-
 « lirais du moins immédiatement en politique. Je
 « désarmerais ainsi le peuple d'une arme qu'il a
 « sans cesse dans toutes les révolutions tournée
 « contre lui-même. je rassurerais les imaginations
 « craintives qui redoutent dans la République l'ère
 « de nouvelles proscriptions. je mettrais le sang
 « humain hors de cause. J'inaugurerais le règne de
 « de la démocratie par la plus divine amnistie et
 « par la plus habile témérité de cœur qui ait jamais
 « été proclamée par un peuple vainqueur les pieds
 « encore dans le sang. je jetterais hardiment ce défi
 « de générosité aux ennemis de la démocratie, et
 « si jamais la République succombait elle ne suc-
 « comberait pas du moins par son propre crime,
 « et elle renaîtrait bientôt de l'admiration qu'elle
 « aurait inspirée au monde. »

XXXVIII.

Lamartine vit par la physionomie de ses collè-
 gues que cette proposition en étonnant les esprits
 par son audace sourirait néanmoins à tous les

cœurs. tous déclarèrent qu'elle était dans leurs
 sentiments. On y fit des objections d'heures et de
 légistes. elle fut moins écartée qu'ajournée à de
 secondes réflexions.

Lamartine se contenta d'avoir agité les âmes. il
 avait entrevu le fond des pensées. il se confiait au
 lendemain. il n'insista pas. le lendemain devait lui
 rapporter le travail intérieur d'une vérité dans des
 esprits droits et dans des cœurs généreux.